

Pour une anthropologie symétrique entre "développeurs" et "développés"

Philippe Lavigne Delville

► **To cite this version:**

Philippe Lavigne Delville. Pour une anthropologie symétrique entre "développeurs" et "développés". Cahiers d'études africaines, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2011, pp.491-509. <ird-00734424>

HAL Id: ird-00734424

<http://hal.ird.fr/ird-00734424>

Submitted on 21 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une anthropologie symétrique entre des développeurs et des développés

in Copans J. et Freud C. dir., *Le développement aujourd'hui : chemin de croix ou croisée des chemins*, Cahiers d'études Africaines, n°202-203, pp. 491-509.

Ph.Lavigne Delville¹

Résumé : Dans leurs analyses de projets de développement, certains anthropologues refusent le principe de symétrie consistant à interroger les « développeurs » avec la même posture compréhensive qu'ils accordent aux populations qu'ils étudient d'habitude. A partir de deux cas, cet article montre que cela aboutit à des démonstrations peu rigoureuses et des interprétations biaisées. Tout en affirmant un tel principe de symétrie, nombre de travaux français en anthropologie du développement tendent à négliger les dispositifs institutionnels et l'analyse des pratiques et des représentations des développeurs. Une telle omission laisse dans l'ombre des parts importantes de ce qui constitue l'intervention de développement (les configurations institutionnelles, la réflexivité des agents de développement, les projets comme dispositifs socio-techniques, etc.), dont l'analyse claire pourtant la réalité des interventions et de leurs effets.

Mots-clés : anthropologie, méthodologie, Ong, projets de développement, principe de symétrie.

Summary : When studying development projects, some anthropologists refuse to investigate symmetrically « developed » and « developers », with the same weberian comprehensive postulate they claim for the populations they usually study. Analyzing two cases, this paper shows that this leads to non rigorous demonstration and biased interpretation. While they claim such a symmetric methodology, numbers of studies in French development anthropology tend to neglect the institutional frameworks of development projects and developers' concrete practices and representations. Important parts of what are concretely development projects, such as institutional configurations, practitioners' reflexivity, pro-

¹ Anthropologue GRET/LASDEL, en accueil à l'IRD (UR 201 *Développement et sociétés*) et affecté au LASDEL (Niger). E-mail : lavignedelville@gret.org.

jects as socio-technique processes, are thus left under analyzed, even if they give new light on the reality of development projects.

Key-Words : anthropology, methodology, Non Governmental Organizations, development projects, symmetric analysis.

Introduction

Pour de nombreux anthropologues, l'échec des projets de développement semble programmé. Selon les auteurs, il découle quasi mécaniquement, du manque de connaissance des acteurs locaux, de finalités trop décalées par rapport aux réalités locales, quand ce n'est pas du poids des acteurs dominants (bailleurs, Etat, pouvoirs locaux selon les cas) ou de la perversité structurelle du système d'aide et de son projet homogène. Dans une telle conception, les dispositifs d'aide, les agents de développement, leurs stratégies d'action, les pratiques effectives n'ont guère d'autonomie et finalement guère d'intérêt. De fait, autant les analyses autour des projets de développement ou « du développement » sont nombreuses, autant les études anthropologiques de dispositifs d'intervention sont rares, en particulier en français.

A partir de l'analyse de deux études anthropologiques sur des interventions d'Ong², je voudrais montrer ici que l'absence d'intérêt porté aux dispositifs d'intervention et aux développeurs comme objet de recherche pose des problèmes dès lors que les anthropologues affirment analyser ces interventions et leurs effets, et ce d'autant plus qu'elle se combine avec un populisme plus « idéologique » que « méthodologique »³ : des problèmes méthodologiques voire déontologiques, au sens où cela induit des lectures partielles, parfois biaisées ou hautement discutables des projets étudiés ; des problèmes scientifiques au sens où cela laisse dans l'ombre des dimensions importantes de ce qu'est l'intervention de développement en pratique⁴.

1. La connaissance, par les développeurs, des logiques sociales locales suffit-elle à montrer l'existence d'effets pervers ?

Se demandant avec ironie si l'on n'a pas l'impression « des paysans plus professionnels que les développeurs ? Claude Arditì constate que « développeurs d'hier et Ong actuelles, qui conseillent les paysans afin qu'ils deviennent plus professionnels ont en commun une absence totale de désir de connaissance des sociétés locales » [Arditì, 2004 : 841]. Après une Dans une brillante synthèse d'une dizaine de pages sur les stratégies paysannes des paysans sara du sud du Tchad, il montre que la finalité sociale de la production n'est pas l'accumulation de richesse, du fait d'un « ethos de la consommation immédiate intimement lié à une exigence de redistribution à laquelle sont soumis les riches » [idem : 844]. Ce qui lui permet de critiquer, en trois pages chacune, les postulats et les modes d'action de deux Ong, l'AFDI (Agriculteurs français et développement international, Ong d'agriculteurs français)⁵, et le BELACD, Ong tchadienne d'épargne-crédit.

² Je mobilise sur ces deux cas, de façon condensée, une analyse développée dans Lavigne Delville, 2007.

³ Pour reprendre la distinction proposée par Olivier de Sardan, 1995.

⁴ Je remercie Laetitia Atlani-Duault, Bernard Gay, Pierre-Yves Le Meur, et Jean-Pierre Olivier de Sardan pour leurs commentaires sur des versions successives de ce texte. Les analyses proposées ici n'engagent bien sûr que moi.

⁵ Pour des questions de place, je ne développe pas ici le cas de l'AFDI.

Les représentations des développeurs ont-ils un impact sur les stratégies locales d'appropriation de l'offre de l'Ong ?

Ong tchadienne d'épargne-crédit, le BELACD porte une vision de paysans entrepreneurs, ayant besoin de crédit pour produire plus, accumuler et investir. Or, les paysans sont dans des logiques sociales de destruction du surplus et non de capitalisation. « On peut s'étonner de ce que cette faible capacité d'épargne, connue depuis longtemps, n'ait pas suscité davantage de réflexions de la part de ceux qui mettent en œuvre ces programmes, comme si les représentations et les comportements vis-à-vis de l'argent étaient universels et n'étaient affectés ni par la culture ni par l'histoire » [idem : 861-862]. Cette méconnaissance témoigne pour Arditi d'un manque de professionnalisme qui génère des effets pervers.

L'argument semble incontestable. Il pose cependant des questions de deux ordres. La première porte sur la notion de professionnalisme. Arditi considère que la connaissance anthropologique en est un critère clé. On s'accordera sur le fait que cela devrait en faire partie. Mais le professionnalisme se définit avant tout en référence aux cadres conceptuels et méthodologiques reconnus au sein d'un secteur professionnel donné et à leur inégale maîtrise au sein de ses membres, à un moment donné de son histoire. Le jeune secteur de la microfinance (à peine 20 ans) a connu un important travail de définition d'outils et de « bonnes pratiques », sous l'égide des institutions internationales. A partir d'un raisonnement simple (sinon simpliste) sur l'offre de crédit et ses effets supposés, la question des décalages entre usages affirmés et usages réels du crédit s'est imposée progressivement et a été intégrée aux outils de suivi de clientèle au début des années 2000⁶. Dès lors, s'il ne l'a pas fait en 2003, le BELACD est sans doute légèrement en retard, mais pas encore en décalage massif par rapport aux critères de professionnalisme de la microfinance, même si on peut effectivement penser qu'un souci plus affirmé de comprendre les logiques de ses clients aurait pu l'amener à le couvrir par lui-même.

Si l'adéquation des produits offerts à la clientèle et les enquêtes de satisfaction font aujourd'hui normalement partie des références professionnelles du secteur, ce n'est effectivement pas le cas pour l'analyse socio-anthropologique des finalités sociales de la richesse chez les clients. Mais une telle impasse a-t-elle réellement des incidences négatives fortes sur l'adéquation de l'offre ? C'est mon second point, celui du rapport entre représentations, pratiques et effets des pratiques. Arditi a parfaitement le droit d'être choqué par le fait que les agents du BELACD jugent « archaïques » les comportements de consommation et de destruction de surplus des paysans [idem : 861], je le serais aussi⁷. Mais si le sujet de son article est bien « la pertinence et de l'efficacité des diverses actions de développement mises en œuvre par des Ong » [idem, 2004 : 842], et dès lors qu'un certain décalage entre les discours institutionnels justifiant l'intervention et les réalités locales existe toujours, la question principale n'est-elle pas celle des pratiques effectives et de ce qu'elles produisent ? La question des représentations n'ayant finalement d'intérêt par rap-

⁶ Cf. Bouso et al, 1997, p.23-27, autour de la notion de fongibilité du crédit (quelque soit l'objet d'claré l'argent passe de toutes façons par la trésorerie familiale). C'est à partir de 2000 (en anglais), 2001 (en français) que les outils méthodologiques intègrent l'analyse de l'utilisation du crédit partant du constat du décalage entre objet annoncé et usage réel (cf. Cohen, 2001).

⁷ On ne sait cependant pas s'il s'agit de discours publics ou privés, des individus ou de l'institution. Les rapports entre ces niveaux de discours auraient pu être intéressants à approfondir.

port la question de l'efficacité que dans la mesure où ces représentations structurent des actions à effet pervers avéré : après tout, les clients du BELACD se moquent sans doute bien des justifications théoriques que cette Ong se donne et ils ont bien raison.

Si les crédits sont destinés aux femmes, qui ne sont pas (ou pas de la même façon) dans ces logiques de destruction de surplus, et qu'ils leur permettent de réguler leur trésorerie et de développer leur activité économique et l'atteinte autonome de leurs objectifs sociaux ; si les crédits de campagne permettent aux petits paysans de sécuriser leur production et leur revenu, et d'avoir plus de surplus à détruire et de bière à boire, satisfaisant ainsi mieux leurs logiques sociales, le fait que l'ONG reste dans une illusion en imaginant un usage productif du crédit est-il problématique ? Bref, au delà du fait qu'il choque l'anthropologue, ce décalage entre discours professionnel et réalités est-il un réel problème pour les paysans sara, et si oui, en quoi ? Après tout, ne favorise-t-il pas la liberté des paysans sara d'affecter le crédit à quoi bon leur semble (dans la bière, dans la trésorerie, dans l'entretien des réseaux sociaux, en plus de l'engrais et des charrues) dans un malentendu finalement productif de leur point de vue ?

Affirmer que les paysans sara ne sont pas, contrairement aux souhaits du BELACD, dans une logique d'accumulation et de maximisation du profit ne suffit donc pas pour démontrer qu'une offre d'épargne et de crédit n'a pas d'utilité pour eux ou induit nécessairement des effets pervers. Il faudrait pour cela analyser la diversité des clients, leurs pratiques, la façon dont ils intègrent cette offre nouvelle dans leurs stratégies d'épargne et de recours au crédit (à côté des prêts familiaux, des emprunts de solidarité, des crédits de campagne, des éventuels recours à l'usure, etc.). Et pour cela entrer dans l'analyse des produits offerts (montants, dates, modes de remboursements, taux d'intérêt, etc.), des règles du jeu proposées par l'intervenant (modalités d'octroi du crédit, système de caution, modalités de remboursement, etc.), des pratiques effectives des agents de crédit (qui peuvent être significativement différentes de la norme, avec des conséquences positives ou négatives pour les clients), et finalement des stratégies des clients par rapport à cette offre. Or, si Arditì reproche au BELACD de ne pas analyser les effets réels de son intervention, il ne le fait pas davantage, se contentant d'un discours général, *a priori*, qui fait lui aussi fi des différenciations sociales à travers les usages différenciés de l'épargne et du crédit. On ne saura donc pas si l'offre de crédit est utile ou non à certains paysans sara, à quoi, à quel prix pour eux. Ni si les représentations des agents de cette Ong ont une influence quelconque sur cette utilité.

Mais au fait, qui propose le crédit ?

L'absence des acteurs et des dispositifs institutionnels dans l'analyse est plus frappante encore : à lire Arditì, le BELACD semble en première ligne sur la distribution et la gestion du crédit. Pourtant, la seule source bibliographique qu'il cite sur ce cas (Huchon, 2000) explique très clairement que, si le BELACD a bien été l'origine de l'offre de crédit, celle-ci est actuellement gérée par des Clubs d'Épargne et de Crédit, sous le chapeau d'une Union des Clubs d'Épargne et de Crédit (UCEC) (p.24), faisant de celle-ci une « banque paysanne sur principes coopératifs » (p.27) pilotée par des bénévoles paysans et un seul salarié, le BELACD n'ayant plus qu'un rôle d'appui. Ce n'est pas du tout la même chose ! En effet, sauf à démontrer que cette UCEC n'est qu'une interface neutre, reprenant sans interprétation les mots d'ordre du BELACD, ce sont bien les règles du jeu de

l'UCEC, la stratégie de ses leaders paysans, et les pratiques des responsables des « clubs » locaux qui déterminent l'offre de crédit et ses modalités. Dès lors, la méconnaissance des paysans par les agents du BELACD ne peut avoir d'impact concret que si elle est intériorisée par les responsables paysans de l'UCEC eux-mêmes – ce qui serait surprenant ou en tous cas à expliquer : invoquer les préjugés des techniciens vis-à-vis des paysans ne suffit clairement plus.

2. Pourquoi l'échec : produit de l'histoire ou résultat nécessaire d'une conception technico-gestionnaire ?

A travers l'analyse de l'échec d'un projet d'électrification rurale, Alizés Electrique, Sophie Caratini [Caratini, 2005] veut mettre en avant la réalité du « rapport de développement », c'est-à-dire (bien qu'elle ne le définisse jamais explicitement) le rapport politique d'ingérence et de domination inhérent à la relation d'aide ».

Alizés Electrique a été conçu et mis en œuvre par une Ong française, le Gret, entre 1995 et 1997 dans le Trarza Mauritanien sur financement PNUD⁸. Dans la suite d'une action sur le pompage éolien et sur le même schéma, son objectif était de mettre en place dans la même région un service de l'électricité. Un petit réseau ou un système de recharge de batteries alimenté par des aérogénérateurs devaient permettre aux ménages abonnés d'alimenter quelques ampoules et une télévision ou un réfrigérateur, un comité de gestion issu de l'assemblée villageoise (la *jemaa*) assurant la gestion du service.

Alizés Electrique, un projet illustratif d'une logique technico-gestionnaire ?

En 2002, lors des enquêtes de l'auteur⁹, l'échec est patent. Ce projet et son échec semblent à l'auteur illustratif d'une « logique de kit technico-gestionnaire » [p. 91] : « Pour réussir ou tenter de parvenir à l'échec -, les schémas techniques sont doublés de schémas de transformation de la société () Le financement du projet est d'ordinaire conditionné par la soumission des populations à des modèles d'organisation issus d'une pensée technico-gestionnaire unique qui met les individus sous contrat et distribue les droits et devoirs de chacun, y compris celui de la sanction » [p.75]. La tentative de concrétiser ce « modèle d'organisation sociale » [p.91] « a créé des désordres, et par endroits des conflits difficilement comparables. [] Les comités de gestion doublent les organisations sociales et plus encore politiques existantes sans tenir compte des clivages qui les traversent, et créent un second lieu décisionnel, qui ne recoupe pas toujours exactement le premier qui est généralement plus étroit et plus hiérarchisé [] Des jalousies ont été suscitées, des froissements ont été ressentis, susceptibles de provoquer des oppositions sourdes et d'affecter les relations villageoises en général. Des discussions n'en plus finir ont opposé les familles, des femmes se sont heurtées, des enfants se sont bagarrés » [p.80-81].

⁸ Ce projet, mené par le Gret, dont j'ai dirigé la Direction scientifique de 1999 à 2008, s'est déroulé avant que je prenne ce poste. Je n'y ai pas fait d'enquêtes de terrain mais ai encadré une analyse rétrospective de ce projet, menée sur dossier au siège du Gret (Matthieussent et al, 2005) en s'appuyant sur des enquêtes de terrain réalisées en 2001.

⁹ Réalisées sur demande de l'AFD, qui souhaitait comprendre les blocages du projet ADER, conçu en partie à partir de l'expérience d'Alizés Electrique (Caratini, 2001, 2002).

Biais structurels ou produit de l'histoire ?

Pour Caratini, ces conflits et cet étaient inscrits dès le départ : ils résultent cette logique « *technico-gestionnaire* » couplée à une démocratisation imposée dans la composition des comités, et même plus fondamentalement de ces rapports de domination liés à l'aide et de la résistance parallèle des villageois et de l'État. Dès lors, pas besoin de s'encombrer des détails de l'histoire.

Ceux-ci paraissent cependant importants. L'équipe projet avait déjà une connaissance de la région et de ses acteurs, à travers un projet antérieur, centré sur l'eau potable, reconnu à l'époque comme un succès. Elle a fait appel aux débuts à un chercheur sociologue mauritanien, pour réfléchir sa démarche, a tenté de définir les règles du jeu avec la *jmaa* des villages. Fin 1997, à la fin de la première phase de deux ans, différentes études de terrain donnaient une image positive de l'action. Le dispositif local d'électrification fonctionnait correctement, les clients, que personne n'obligeait à s'abonner, goûtaient « *aux bienfaits de l'éclairage électrique* » [Caratini, 2005 : 81], les gérants s'investissaient dans leur tâche. Les équipements et les modes de gestion n'étaient pas tout à fait au point, ayant demandé plus de temps que prévu à expérimenter et stabiliser (potentiel éolien moins fort que prévu, problèmes techniques variés, fiabilité de batteries, etc.). La stabilisation de l'ensemble demandait de mettre en place le dispositif de maintenance, ce qui était prévu pour la phase suivante. La continuité de l'appui devait permettre de travailler les problèmes rencontrés par les acteurs locaux, tant sur les batteries (fiabilité, transport. Idem : 80 ; Matthieussent et al : 77] que sur les choix organisationnels au niveau des comités de gestion, et de consolider le dispositif institutionnel. Cette seconde phase, que l'AFD affirmait vouloir financer, devait aussi permettre, une fois le dispositif technique stabilisé, de faire entrer dans le jeu Nassim, la coopérative régionale qui assurait avec efficacité la maintenance des éoliennes de pompes, et qui voyait là une opportunité d'élargir son volume d'activités, stabilisant ainsi le dispositif global..

Fin 1997, à l'issue de ces deux ans, il ne semblait pas y avoir de signes évidents d'un échec en germe. Les conflits politiques locaux et les ambiguïtés des comités de gestion n'apparaissaient pas rédhibitoires, ni à l'équipe ni aux observateurs externes. Le degré d'autonomie des dispositifs, après deux ans d'expérimentation, n'avait rien d'inquiétant. Il y avait une stratégie d'autonomisation, sur un pas de temps de 6 ou 8 ans, réaliste pour une telle innovation, que la reprise du financement par l'AFD devait rendre possible.

Evidemment, rien ne garantit que ce scénario aurait « marché ». Mais le fait est qu'il existait et n'a pas pu être tenté. En effet, la continuité de l'action a été rendue impossible par une série de retournements institutionnels. L'AFD, qui voulait financer la suite du projet qu'elle avait évalué très positivement, a suscité la création d'une cellule de l'électrification centralisée (CELED) au sein du Ministère de l'Énergie, pour renforcer la maîtrise d'ouvrage publique sur ce projet. Les blocages de la CELED ont ensuite amené à demander la création d'une Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale (ADER) censée être plus autonome et plus efficace. Pendant ce temps, l'AFD a certes financé un suivi léger du Gret, mais sans moyens pour poursuivre le travail de terrain. L'équipe a observé sans pouvoir agir la dégradation progressive d'un service non encore stabilisé, le non-renouvellement des batteries par une CELED non fonctionnelle, la chute progressive des abonnements. L'initiative commandée par le Gret en 2001 (Rocher,

2001, résumée dans Matthieussent, et al, 75-81) montre une satisfaction initiale par rapport à l'électricité et la déception des villageois devant la dégradation du service, ainsi que leurs tentatives pour y faire face : lorsque la maintenance n'était plus assurée, les villageois ont continué à payer leur abonnement pendant un temps, puis ont cessé devant la baisse de durée de vie des batteries, non compensée par leur remplacement ; certains ont acheté des kits solaires [Matthieussent et al, 2005 : 79, 81, 92]. Caratini reconnaît elle-même ce « rapport de confiance longtemps maintenu entre le projet et les villageois » [p.81], l'amertume des « villageois ayant quelque temps goûté aux bienfaits de l'électricité » [idem]. Autant de signes qui cadrent mal avec l'hypothèse d'un refus radical. Plus qu'un rejet de la part d'acteurs locaux enfin libérés de l'ingérence du Gret et de l'obligation de s'y soumettre en façade, et qui auraient auparavant été incapables d'exprimer leur rejet, y compris aux missions externes, l'image qui ressort de cette période de 1998 et 1999 est celle d'une déliquescence progressive du dispositif au fur et à mesure des pannes, déliquescence inévitable dès lors que des maillons essentiels de sa fonctionnalité (la stabilisation technico-organisationnelle, d'une part, la maintenance d'autre part, qui impliquait des institutions externes) n'existaient pas encore et que les transitions sans financement entre le projet pilote, la CELED puis l'ADER n'ont pas permis d'y répondre.

Dès lors, qu'est-ce qui explique l'échec ? Les biais structurels ou l'histoire et les aléas institutionnels, qui ont empêché d'aller au bout de sa logique et de travailler à stabiliser un dispositif institutionnel dont il avait posé les bases ? Il y a certainement eu des tensions, contradictions et conflits, larvés ou non, suscités par les comités de gestion, même si on peut penser qu'ils ont été aggravés par la déliquescence du service¹⁰. Il y a de réelles ambiguïtés sur le modèle « communautaire », largement prévalent à l'époque dans le milieu du développement. Nombreux sont les projets qui nient les impasses structurelles de leurs choix et invoquent un peu facilement les conditions externes pour expliquer l'échec. Pour autant, il semble assez évident (et les rapports d'activités du projet, témoignant des difficultés non prévues et du travail pour y remédier, le montrent bien) que deux ans ne suffisent pas à expérimenter et stabiliser un système d'électrification rurale, nouveau dans le contexte mauritanien de l'époque, et que l'interruption de l'appui n'a pas permis d'arriver au stade de l'preuve de vérité.

Dès lors, ne doit-on pas d'un point de vue de rigueur interprétative s'interroger sur la hiérarchie des causes dans un processus complexe : à partir du moment où l'histoire du processus permet d'expliquer, pour partie au moins, les faits observés en 2002, est-il rigoureux de faire l'impasse dessus pour privilégier *a priori* une hypothèse structurelle ? Autrement dit, la thèse de Caratini n'aurait-elle pas été plus convaincante si elle avait pris en compte cette histoire et ce qu'elle explique, au moins en partie, et tenter dans ses enquêtes locales de distinguer les éventuelles évolutions des perceptions selon les périodes.

Une telle mise en perspective aurait été d'autant plus utile que l'organisation locale de gestion des générateurs (et plus généralement le dispositif couplant comité de gestion villageois et coopérative de maintenance) n'a pas été inventée dans un bureau par des ingé-

¹⁰ Une partie non négligeable de ce qui ressort des récits rétrospectifs, potentiellement marqués par cette amertume, peut s'expliquer dans ce cadre d'interprétation, y compris le fait que cette déliquescence ait suscité ou aggravé les conflits et contradictions liés aux comités, mis des gérants en difficulté ou ait fourni d'autres opportunités de détournement, en tout état de cause ait été utilisée dans les conflits politiques locaux entre factions.

nieurs attachés « à fomentier des systèmes d'auto-contrôle pour protéger leurs machines » [p.75]. Ces dispositifs sont issus d'une expérience antérieure de mise en place d'éoliennes de pompage, dans la même région du Trarza, projet qui avait abouti à résultats jugés tout à faits satisfaisants¹¹. Dès lors, si c'est bien cette logique technico-gestionnaire imposée, couplée de démocratisation imposée, inhérente au fantasme d'ingérence de l'ONG qui explique l'échec d'Alizés Electrique, pourquoi cela n'a-t-il apparemment pas été le cas dans le cas d'Alizés Pompage ? N'aurait-il pas été de bonne méthode scientifique d'aller tester cette hypothèse en allant enquêter dans des villages équipés d'éoliennes de pompage et analyser les modes de gestion réels, dix ans après ? Cela aurait peut-être été l'occasion pour Sophie Caratini d'infirmer le fait qu'une part significative de ces éoliennes fonctionne toujours et de montrer que les mêmes contradictions internes aux comités sont la cause de l'arrêt, confirmant ainsi sa thèse. Mais cela aurait peut-être pu lui montrer comment les acteurs locaux ont su se réappropriier la gestion et la transformer, au delà du modèle initial et de ses ambiguïtés éventuelles, pour en faire quelque chose de viable (quitte, peut-être à en « privatiser » la gestion comme au Niger □ Oliver de Sardan et Dagobi, 2000). Ou encore d'approfondir ce qui m'apparaît finalement comme l'apport principal de son enquête : « on ne saurait mettre sur le même plan les besoins en électricité et en eau potable. En pays maure, seule l'eau peut générer une dynamique véritablement collective □ (□) Personne ne saurait en être privé car l'eau, c'est la vie, partant la survie du groupe, alors que l'électricité apparaît comme un luxe individuel » [81-82].

Fantasme technico-gestionnaire ou différence de nature de service entre l'eau potable et l'électricité ?

Dans cette hypothèse, une des erreurs fondamentales du Gret¹² aurait ainsi été de considérer que ce modèle de gestion, qu'il considérait sur la base de son expérience antérieure comme testé et validé dans le contexte social du Trarza, pouvait sans problèmes se transférer du pompage d'eau □ l'électricité, sous-estimant ainsi les profondes différences entre ces deux types de service de base, en termes de complexité technique et économique, mais plus encore en termes de représentations locales et de volonté politique à assurer un service collectif. Ce qui questionne, effectivement, le choix d'un service accessible au plus grand nombre et de comités de gestion, pour un service de ce type, par rapport à un service privé, accessible à ceux qui ont les moyens de le payer. Si cela est juste, outre les recompositions institutionnelles au niveau national qu'il aurait été intéressant d'approfondir¹³, l'échec trouve d'abord sa source dans ce transfert hasardeux, dans le fait d'avoir considéré comme acquis, et n'ayant pas besoin de faire l'objet d'un travail d'analyse préalable et de débats approfondis avec les acteurs locaux, un élément qui ne l'était pas.

¹¹ Le Gret n'a pas fait d'évaluation *ex post* de ce projet, mais d'après les informations qu'il a, la majorité des éoliennes fonctionnaient, 10 ans après, ce qui est remarquable pour un projet de ce type, entre autres grâce à la mutuelle de maintenance.

¹² Il y en a d'autres, en termes institutionnels et de démarche de recherche-action, et qui sont analysés dans Matthieusent et al, 2005.

¹³ Quels enjeux du renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique pour l'Etat mauritanien sur ce projet ? Quelles stratégies de l'administration mauritanienne par rapport □ l'imposition de la CELED ? Quelles logiques de nomination des responsables ? Etc.

3. Peut-on refuser aux praticiens le bénéfice d'une posture compréhensive ?

Ces deux études ont pour point commun de centrer leur analyse sur les perceptions des acteurs locaux (ou en fait, plus exactement, sur un discours de chercheur censés appuyer sur ces perceptions), et de ne pas interroger l'intervention elle-même. Le cadre institutionnel et organisationnel¹⁴, les équipes et leur composition, les pratiques effectives des agents, l'analyse qu'ils font de la situation dans laquelle ils agissent et des problèmes posés par leur intervention : rien de tout cela n'est partie prenante de l'analyse.

C'est totalement absent chez Arditi, qui ne dit pas qui délivre le crédit, du BELACD ou de l'UCEC, et critique l'AFDI sur 3 pages avec comme seul élément empirique « *l'AFDI, qui est présente dans le sud du Tchad pour appuyer les actions en matière de traction animale* » (Arditi, 2004 : 857). Sophie Caratini est plus précise sur l'intervention elle-même, mais a pour parti-pris affiché un principe d'asymétrie : sa démarche, tel qu'elle l'expose elle-même dans son article, repose sur un principe d'asymétrie, croisant les récits « *des Mauritanien*s » (souligné par moi mais en excluant les agents mauritaniens du projet) et littérature grise du projet [p.74]. Elle a refusé de rencontrer et d'interroger les membres de l'Ong qui ont participé à cette histoire (mauritaniens compris¹⁵).

Les deux chercheurs refusent ainsi le principe de symétrie dans le traitement des « développeurs » et des « développés » mis en avant — défaut d'être toujours pratiqué — par l'anthropologie du développement « *par l'enchevêtrement des logiques sociales* » (Olivier de Sardan, 2001) centrée sur « l'interface » entre acteurs. Ils refusent aussi aux praticiens le bénéfice d'une approche compréhensive, qu'ils revendiquent à juste titre pour leurs sujets d'étude habituels.

Il est assez aisé de démontrer les biais que cela induit : d'une part, une naturalisation de « points de vue locaux » dont on a du mal à penser qu'ils ne soient pas divers¹⁶. Et d'autre part, une lecture biaisée de l'histoire du projet et de la démarche de l'équipe. Lors de notre entretien, Sophie Caratini nous a expliqué combien le caractère technique des rapports d'activités l'avait choquée, et convaincue de la force de cette logique « technico-gestionnaire ». Sans doute. Mais comment peut-on, d'un point de vue socio-anthropologique, considérer que la littérature grise, qui renvoie à des objectifs pratiques dans le suivi du projet et la relation avec le bailleur et le maître d'ouvrage, traduit suffisamment bien les points de vue et les pratiques pour qu'il n'y ait pas besoin d'interroger les acteurs de chair et de os ? Un tel choix permet certes à Sophie Caratini de défendre sa vision des développeurs, « *ingénieurs qui s'attachent à fonder des systèmes d'auto-contrôle pour protéger leurs machines* » [p.75], enfermés dans cette logique « *technico-gestionnaire* » et leur « *fantasme d'ingérence* » [p.91], en lui évitant de la confronter dans

14 Paradoxalement, alors que Caratini se focalise dans son article sur le seul Gret, sorte de « deus ex machina » dans les villages, ses rapports de mission pour l'AFD (Caratini, 2001, 2002) proposent un questionnaire plus large (et me semble-t-il plus pertinent), autour des enjeux du projet entre Etat, AFD, Gret et IED (le bureau d'études qui a gagné l'appel d'offres d'appui à l'ADER). Elle y souligne entre autres que le durcissement des procédures est plus le fait de IED que du Gret.

15 Option affirmée lors d'un entretien — mon initiative (mars 2005).

16 Par exemple sur Alizés Electrique, entre autorités villageoises, factions rivales, membres de comités de gestion, anciens clients, anciens non-clients, agents du service de l'électricité responsables des politiques de l'énergie, etc.

L'enquête aux praticiens, acteurs de chair et d'os, qui sont certes français et ingénieurs pour une partie d'entre eux (ce qui induit incontestablement des positions sociales et des schémas de pensée), mais qui ne sont pas pour autant totalement prisonniers de leur culture d'ingénieur, et sans aucune compréhension des rapports sociaux locaux.

Si, à défaut de pouvoir observer les pratiques, elle avait enquêté sur elles, elle aurait trouvé un choix initial - clair mais pas forcément très « atterri » dans le contexte local - en faveur d'un service accessible au plus grand nombre, une vision sans aucun doute trop fonctionnaliste des comités (mais partie intégrante de la « culture » développementiste de l'époque), une conception finalement assez floue de la démocratie. Elle aurait vu des dialogues avec les *jemaa* - effectifs mais en partie asymétriques et en partie aveugles sur les enjeux politiques locaux - pour essayer de définir en commun un dispositif viable ; un souci plus ou moins explicite de coupler légitimité politique et critères minimum de capacités techniques (alphabétisation, être sur place) dans le choix des postes dans les comités de gestion nommés par la *jemaa*, etc. Le tout dans une vision « communautaire » du service de l'électricité dont la fonctionnalité suppose que des règles soient définies et mises en œuvre. Cela explique des décalages, des impositions de logiques, des interférences maladroites, d'une ampleur qui serait à analyser. Et donc l'existence de conflits suscités ou aggravés par l'intervention, eux-aussi à qualifier et analyser. Mais n'est-ce pas bien autre chose qu'une « intention de concrétiser un modèle d'organisation sociale porteur d'un fantasme d'ingérence on ne pleut plus explicite » [p.91] ?

Loin d'être dans une démarche inductive, partant de l'analyse empirique fine d'un cas permettant de remonter à une interprétation plus générale, nos deux auteurs utilisent le projet qu'ils étudient comme « illustration » de leur thèse, sous couvert d'une enquête de terrain dont la durée est ambiguë¹⁷. Ils mêlent ainsi un populisme « idéologique » à une posture de « déconstructions du discours », qui « permet de se livrer sans risques à des énoncés catégoriques, assés sans souci des nuances, et sans tenir le moindre compte de contre-exemples éventuels » (Olivier de Sardan, 2001 : 735). Dès lors que ces travaux prétendent analyser des interventions concrètes, mettent en avant des Ong précises, une telle démarche, qui relève alors des « délices douteux de la stigmatisation » (Le Naélou et Freyss, 2004 : 730), pose de plus de sérieux problèmes déontologiques.

4. Les projets de développement comme construits socio-techniques

Malgré le postulat initial de l'APAD, qui voulait faire une anthropologie des « développeurs » au même titre qu'une anthropologie des « développés » (1991), le monde des développeurs n'a jusqu'à présent pas vraiment fait l'objet de travaux empiriques approfondis de la part des anthropologues de langue française. Rares sont ceux qui, comme Berche (1998), Atlani-Duault (2005), Le Meur (2006), ont réellement pris les dispositifs d'intervention comme objet, ou se sont intéressés sérieusement aux pratiques et repré-

¹⁷ Une fréquentation au cours de missions, la lecture de rapports, pour Arditi (comm.pers.), 2 jours de terrain sur les sites du projet (Caratini, 2001).

tations des développeurs de chair et d'os impliqués dedans (de Noray, 2000 ; Recondo (2006)¹⁸.

Cette absence laisse dans l'ombre des dimensions importantes de ce qu'est l'intervention de développement. Au-delà des raisonnements généraux sur les cadres cognitifs des développeurs (Olivier de Sardan, 1995, chap. ***) et de la production et reproduction de l'ignorance dans le système d'aide (Jacob dir., 2000), on ne sait finalement pas grand chose de la façon dont pensent les acteurs de chair et d'os, et dont ils perçoivent et gèrent les contradictions entre leurs schémas de pensée et les réalités qu'ils perçoivent sur le terrain. Au-delà du constat – finalement sociologiquement banal – que toute intervention suscite des enjeux et des conflits, on ne sait pas si, et dans quelle mesure, les dispositifs organisationnels et les cadres contractuels (avec l'État, avec les bailleurs) ont un impact sur les stratégies des projets et leurs pratiques, à travers le cadrage qu'ils imposent à l'action, des logiques de décaissement plus ou moins prégnantes, la possibilité ou non de rajuster l'action en cours de route, les mécanismes de redevabilité qu'ils intègrent ou non (et vis-à-vis de quels acteurs).

Considérant implicitement l'ensemble des acteurs cités « développeurs » comme un ensemble homogène, on ne dit rien des jeux d'acteurs complexes entre équipes projets, acteurs publics, bailleurs de fonds, pour légitimer une action, négocier un soutien ou des ajustements, et avec les acteurs locaux pour négocier le droit à agir (Mosse, 2005), ni des évolutions dans le temps des dispositifs, des stratégies et des pratiques, en fonction de ces négociations, de la confrontation au réel des présupposés initiaux, des rapports de force entre acteurs.

C'est finalement une bonne part de ce qui fait la réalité pratique, d'une intervention de développement qui échappe à l'analyse. Tout projet peut en effet se lire comme un construit socio-technique (Latour, 1996), couplant dimensions techniques, organisationnelles, institutionnelles, sociales, politiques, etc. D'une conception sur le papier portée par quelques acteurs (elle-même issue de connaissances, d'expériences, de négociations variées, et donc dans un rapport variable avec la réalité), un projet doit pour se « réaliser » (pour devenir réalité) recruter et consolider un réseau de soutiens (depuis les conseils d'administrations des bailleurs jusqu'aux populations locales), renégocier ses postulats, faire face à des événements imprévus. Les acteurs qui le portent doivent mettre ensemble et faire fonctionner ensemble des éléments techniques (des machines, des éoliennes, des batteries, des lampes, ou des montants de crédit, des taux d'intérêt, des modalités de remboursement ; des « non-humains dirait Latour) et des acteurs de chair et d'os (des responsables politiques villageois, des habitants, des agents du Ministère de l'Énergie, des agents du projet, des agents du bailleur, des consultants pour Alizés électrique, des membres du BELACD, des responsables paysans d'UCEC, des emprunteurs et des emprunteuses, etc.). Chacun de ces acteurs a ses logiques, ses intérêts, qu'il faut prendre en compte. Les éléments techniques

¹⁸ On peut considérer Baré dir. 2006 comme une tentative incomplètement aboutie, faute d'une masse critique de travaux portant vraiment sur le sujet, pour ouvrir la question de « la pensée institutionnelle du développement ». On ajoutera Meyer (1997) en sociologie, et Dauvin et Siméant (2002) cités en science politique, sur l'humanitaire et pour des publications récentes, Jacob, 2010, Colin et al, 2010, pp. 28-37. En anglais, mentionnons en particulier Fergusson (1990), Mongbo (1995), Mosse (2005), Li (2007). Notons que Atlani-Duault, Mongbo, Mosse et Berche ont tous été impliqués dans les projets, dans ce qu'Olivier de Sardan appelle une situation de doublement statutaire, ce qui n'est sans doute pas sans lien avec la finesse de leurs analyses (Le Meur et Lavigne Delville, 2009).

résistent ou non s'emboîter, entre eux et avec les acteurs (les modalités de crédit sont pertinentes, ou pas ; les modes de gestion des éoliennes font sens ou non dans l'espace social local). Les équipes des projets consacrent (à plus ou moins bon escient) une part importante de leur action à essayer de faire marcher ensemble tout cela, à négocier les consentements, à modifier leurs pratiques pour prendre en compte les intérêts des autres acteurs, réussissant ou non à construire des dispositifs fonctionnels et à les stabiliser, dans un processus constant de négociation et d'ajustements des pratiques, des discours et du lien entre pratiques et discours. Analysant rétrospectivement l'expérience du projet IBRFP en Inde, et sa propre contribution en tant que consultant anthropologue, Mosse s'appuie sur Latour pour montrer que le succès ou l'échec des projets « *n'est pas donné d'ès le départ mais émerge de leur capacité en continu à recruter des appuis et ainsi à imposer [leur] cohérence croissante à ceux qui les mettent en question ou s'y opposent* » (Mosse, 2005 : 5-8, traduit par moi). Mais cette « imposition de cohérence » n'est pas que du rapport de force, c'est aussi le fruit de ces ajustements et négociations, de stratégies de mobilisation, d'intéressement et d'enrôlement des acteurs (Callon, 1986). De fait, « *un projet technique [ou de développement] n'est pas réaliste ou irréaliste, il se réalise ou se déréalise progressivement* » (Latour, 1996 : 77) (au sens de « devenir réalité »). « *Tout peut se réaliser ou se déréaliser en fonction des chaînes continues de traductions. Il faut toujours continuer à intéresser, à séduire, à traduire les intérêts* » (idem : 78).

Comme pour des projets techniques innovants comme celui décrit par Latour, la réussite ou l'échec de projets de développement ne sont pas donnés *a priori*, même si les choix initiaux, les hypothèses de base, les cadres institutionnels constituent des sentiers de dépendance forts, et doivent donc être discutés. Les projets de développement sont le résultat du processus d'autant plus complexes qu'ils mettent en jeu des acteurs très hétérogènes dont les logiques sont peu lisibles pour les tiers ; qu'ils agissent en situation de forte incertitude ; que cette dimension processuelle est niée dans des « cadres logiques » inspirés de la gestion de projets industriels (Giovalucchi et Olivier de Sardan, 2009) et des contraintes bureaucratiques et financières fortes. L'asymétrie des moyens financiers permet aisément « d'acheter » la participation apparente des acteurs tiers (l'administration, les populations, etc.) à coup de corruption ou de *per diem*. Mais il existe aussi des interventions qui, dans ces configurations complexes, essaient de mettre l'accent sur la recherche de la pertinence de l'action pour les acteurs locaux, sur la construction progressive de « l'adéquation » de l'offre (Korten, 1980), sur la construction institutionnelle (Barrau et Frenoux, 2010) et la stabilisation d'un soutien politique.

Conclusion

De la même façon que les recherches sur l'État tendent à donner à voir « *un Etat sans fonctionnaires* » (Copans, 2001), les sciences sociales francophones et l'anthropologie en particulier montrent fréquemment un système d'aide sans développeurs. Cette occultation des dispositifs d'intervention et des développeurs a différentes causes : les ambiguïtés structurelles du « développement » et les nombreux effets pervers qu'engendre le système d'aide semblent suffire à expliquer les échecs et décalages ; de nombreux projets fonctionnent sur une illusion et manipulent l'information (Arditi, 200*) ; différentes recherches montrent que, localement, les populations ne distinguent guère entre les diffé-

rents projets qui interviennent dans leur zone, sinon à travers les individus qu'ils rencontrent sur le terrain, et que les débats internes aux développeurs sur les stratégies et les dispositifs n'ont guère de traduction concrète pour eux. Par ailleurs, la force du discours développementaliste et de sa rhétorique est telle que de nombreux chercheurs craignent de se laisser contaminer et veulent garder un cordon « sanitaire » avec les développeurs, ou se positionnent sur un registre critique de principe.

Cet état de fait pose cependant problème d'un point de vue de construction de l'objet et de méthode : dès lors que l'on prend des interventions de développement comme objet de recherche, peut-on faire l'impasse sur des analyses contextualisées, prenant acte de la diversité de configurations ? Peut-on refuser aux « développeurs » les bénéfices de ce qui est au fondement de la démarche anthropologique, et que l'on défend pour ses sujets d'études habituels, c'est-à-dire une démarche compréhensive, tentant de restituer les faits sociaux à partir de la façon dont les acteurs concernés (les acteurs des Ong au même titre que les populations locales) les vivent et les pensent ?

Au-delà d'interprétations discutables en termes scientifiques, une telle posture a également pour effet de laisser dans l'ombre des dimensions importantes de ce qu'est l'intervention de développement en pratique : les représentations et la capacité réflexive des praticiens, la façon dont se construit et se négocie l'action entre référentiels, cadres institutionnels, et jeux d'acteurs ; les processus de négociation et de médiation complexes, mobilisant un ensemble large d'acteurs (populations, représentants, puis, techniciens des services techniques ou des Ong, bailleurs, etc.) et qui déterminent l'histoire et la « réussite » ou « échec » d'un projet, à travers renégociations et compromis, glissements de stratégie, bifurcations, sentiers de dépendance, etc. Comme le souligne Mosse (2005 : 8), « *La gouvernance apportée par les schémas de développement ne peut pas être imposée : elle réclame de la collaboration et des compromis* ».

S'intéresser aux projets de développement comme processus socio-techniques, prendre les dispositifs d'intervention comme objet de recherche socio-anthropologique contribuerait de plus à décloisonner la recherche africaniste, à travers un objet susceptible de travaux comparatifs à l'échelle internationale : le projet comme mode d'action publique (Pinson, 2004). Tout en étant inscrit dans des configurations politiques et institutionnelles spécifiques, liées aux rapports Nord/Sud, à l'histoire politique et institutionnelle des pays, au poids de l'aide, le projet de développement dans les pays africains n'est en effet qu'une modalité particulière de l'intervention sociale et du projet comme mode d'action publique, avec des démarches et des outils qui ne sont pas radicalement différents de ceux mis en œuvre au Nord, et sont, eux, un objet légitime pour la sociologie politique. Cette mise en perspective comparative du projet comme mode d'action publique ne permettrait-elle pas de mieux distinguer, dans les analyses sur le développement, ce qui relève des dispositifs d'intervention, de leur culture, de leurs outils (et des contradictions qui leur sont propres) et ce qui relève des configurations sociales, politiques et institutionnelles (nationales comme internationales) au sein desquelles ces dispositifs s'inscrivent et qui les conditionnent fortement ?

Bibliographie

- ARDITI C., 2004, « Des paysans plus professionnels que les développeurs ? l'exemple du coton au Tchad (1930-2002) », in Le Naélou et Freyss dir., *Ong, les pièges de la professionnalisation*, Revue Tiers-Monde t.XLV, n°180, pp. 841-864.
- ARDITI C., 2005, « Niger : chronique d'une évaluation censurée », *Revue Tiers-Monde*. tome 46 n°184, pp. 861-881.
- ATLANI-DUAULT L., 2005, *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'Ethnologie.
- BARE J.F. dir, 2006, *Paroles d'experts - Etudes sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Karthala.
- BARRAU, E., FRENOUX C., 2010, "Vers l'institutionnalisation d'une délégation communautaire ? Le cas de l'accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince." *Revue Tiers Monde* n°203, pp 123-140.
- BERCHE Th., 1998, *Anthropologie et santé en pays dogon*, Paris, Karthala.
- BOUSSO P. et al, 1997, *L'impact micro-économique du crédit rural au Cambodge*, Coll. Etudes et Travaux, Paris, Editions du Gret.
- CALLON M., 1986, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, pp.170-208.
- CARATINI S., 2001, *Projet ALER, volet « kits solaires », note de synthèse*, 6/12/2001, AFD, 30 p.
- CARATINI S., 2002, *Projet ALLER, volet Kits Solaires, Rapport de synthèse*, mars 2002, 65 p.
- CARATINI S., 2005, « Le projet Aliz Electric ou les paradoxes du rapport de développement », in *Les Ong l'heure de la bonne gouvernance*, Autrepant n°35, pp. 73-95.
- COHEN M., 2001, *Connaître la clientèle des IMF : Outils d'analyse pour les praticiens de la microfinance*, Document de travail de AIMS/USAID (version anglaise de 2000).
- COPANS J., 2001, « Afrique noire : un Etat sans fonctionnaires ? », in *Les fonctionnaires du Sud entre deux eaux*. Autrepant n°20, pp.11-26.
- DAUVIN P., SIMEANT J., 2002, *Le travail humanitaire. Les acteurs des Ong, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 443 p.
- FERGUSON J., 1990, *The Anti-Politics Machine. Development, Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis : University Press of Minnesota.
- GIOVALUCCHI, F. et OLIVIER DE SARDAN, J.P., 2009, "Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs", *Revue Tiers-Monde* n°198, pp. 383-406.
- HUCHON X., 2000, *Confrontations entre actions de microfinance et logiques paysannes, département de Mayo Dallol, Tchad*, Mémoire, IEDES/UCEC.
- JACOB, J.P., dir., 2000, *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED, 10, PUF/IUED.
- KORTEN D., 1980, « Community Organization and Rural Development : A Learning Process Approach », *Public Administration Review*, septembre-octobre 1980 (version française partielle : Kortén D. 2006, *L'intervention sociale comme processus d'apprentissage*, Coopérer Aujourd'hui n°48, Gret, 41 p.)
- LATOURE B., 1992, *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte, 241 p.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., 2007, *Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ?*, Coopérer Aujourd'hui n°53, GRET, 30 p.

- LE MEUR, P.-Y., 2006, «Governing Land, Translating Rights: The Rural Land Plan in Benin» in Lewis D. and D. Mosse eds, *Development Brokers and Translators*, Bloomfield, Kumarian Press, pp. 75-100.
- LE MEUR P.Y. et LAVIGNE DELVILLE PH., 2009, « Le développement rural et la gouvernance des ressources » in Vidal L. et Atlani-Duault L. dir., *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement*, Paris, Armand Colin, pp.73-96.
- LI, T.M., 2007, *The Will to Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham and London, Duke University Press.
- MATTHIEUSSENT S., CARLIER R. et LAVIGNE DELVILLE Ph., 2005, *Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000) : Alizés Électrique : histoire et enjeux d'une tentative de construction d'un service durable*, Études et travaux en ligne n°6, Paris. Éd. Gret, 154 p.
- MEYER J.B., 1997, *Experts en mission. Les coulisses d'un transfert de technologie* Paris, Karthala.
- MONGBO R., 1995, *The appropriation and dismembering of development intervention. Policy, discourse and practice in the field of rural development in Benin*, Thesis Landbouw Universiteit Wageningen, 283 p.
- MOSSE D., 2005, *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*, London, Pluto Press, 315 p.
- NORAY, M.L. de, 2000, « L'aide extérieure vue par les agents de développement maliens », *Autrepart* n°13, pp.109-125.
- OLIVIER DE SARDAN J.P., 1995, *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD/Karthala.
- OLIVIER DE SARDAN J.P., 2001, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde* t. XLII, n°168, pp. 729-754.
- OLIVIER DE SARDAN J.P. et DAGOBI A.E., 2000, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger », *Politique Africaine* n°80, pp.153-168.
- PINSON G., 2004, « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in Lascoumes P. et Le Galès P. dir, *Gouverner par les instruments*, coll Gouvernances, Paris, Presses de Sciences Po.
- RECONDO, D., 2006, "Tailleurs de démocratie : l'assistance d'ONG racontée par ses artisans", in BARÉ, J.F.(dir.), *Paroles d'experts. Études sur la pensée institutionnelle du développement*, Paris, Karthala, 2006, pp. 29-56
- ROCHER M., 2002, *Travail de capitalisation* «Alizés électrique, rapport interne, Gret.